

(1)

(N° 56.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1852.

Répression des offenses envers les chefs des Gouvernements étrangers (').

ARTICLE PREMIER.

Amendement présenté par M. PIERRE.

Retrancher du § 1^{er} les mots : *ou aura méchamment attaqué leur autorité*,
et supprimer le § 2.

Amendement présenté par M. ANSPACH.

Supprimer le § 2 commençant par ces mots : *le coupable pourra.*

Amendement présenté par M. ORTS.

Supprimer dans l'art. 1^{er} du projet les mots : *ou aura méchamment attaqué leur autorité.*

(1) Projet de loi, n° 20.
Rapport, n° 46.
Amendement, n° 54.